



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 4 i) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : coordination et intégration des programmes statistiques

Travaux du Comité de coordination des activités de statistique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa quarante et unième session (voir E/2010/24), on trouvera récapitulées dans le présent rapport les principales conclusions des quinzième et seizième sessions du Comité de coordination des activités de statistique, tenues respectivement à New York, le 22 février 2010, et à Vienne, du 1^{er} au 3 septembre 2010. La Commission de statistique est invitée à tenir compte des vues du Comité lors de ses débats sur les points pertinents de son ordre du jour et à prendre acte du présent rapport.

* E/CN.3/2011/1.



I. Introduction

1. Le Comité de coordination des activités de statistique a tenu deux sessions en 2010. Sa quinzième session a eu lieu le 22 février 2010 à New York, durant la quarante et unième session de la Commission de statistique, et sa seizième, qui était organisée conjointement par les bureaux de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), s'est déroulée à Vienne, du 1^{er} au 3 septembre 2010. Les deux sessions ont été coprésidées par la CNUCED et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). Le présent rapport en résume les principales conclusions.

2. Outre l'organisation de ses deux sessions annuelles, le Comité s'emploie activement, durant l'intervalle qui sépare ces réunions, à examiner, par la voie d'un réseau d'équipes spéciales et de forums électroniques, la suite qui a été donnée aux décisions prises lors des sessions ordinaires. Les équipes en place choisissent les modalités de travail qui leur conviennent le mieux et tiennent leurs propres réunions. C'est ainsi que des progrès concrets sont accomplis dans les domaines sur lesquels le Comité se penche actuellement, à savoir le développement de pratiques communes en matière de gestion des ressources humaines, la gestion de la qualité, le recours à des imputations et à des estimations et la publication de microdonnées. En outre, les équipes spéciales travaillent à l'élaboration d'outils de coordination spécifiques, comme ceux qui permettent de rendre compte des activités de coopération technique et certains produits complexes concrets tels que les inventaires mondiaux de normes statistiques. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description plus détaillée de toutes ces activités. Les équipes spéciales présentent dans des documents les progrès et les résultats obtenus dans le cadre de leurs travaux et en rendent compte au Comité pris dans son ensemble afin que celui-ci prenne des décisions à ses sessions ordinaires. La Division de statistique de l'ONU qui assure le secrétariat du Comité coopère avec les coprésidents, facilite la communication entre ses membres, établit les rapports relatifs aux travaux de ses sessions ordinaires ainsi que son rapport annuel à la Commission de statistique; en outre, elle tient à jour la page du Comité qui figure sur son site Web (unstats.un.org). L'on notera la contribution croissante qui, durant l'année écoulée, a été apportée aux travaux du Comité par 30 organisations internationales qui y participent désormais régulièrement.

II. Travaux du Comité de coordination des activités de statistique

A. Session extraordinaire sur le capital humain

3. À sa quatorzième session, tenue en septembre 2009, à Bangkok, le Comité a décidé de tenir, en marge de sa seizième session, une session extraordinaire sur le capital humain. Cette session extraordinaire avait pour but d'examiner les problèmes de gestion des ressources humaines qui se posaient dans le cadre propre aux organisations internationales. Elle a rassemblé des responsables d'organismes internationaux de statistique ainsi que des spécialistes de la gestion des ressources humaines. Elle a comporté trois séances, à savoir :

a) La première séance durant laquelle les participants ont examiné dans quelle mesure les stratégies de gestion des ressources humaines devaient accorder une attention particulière aux statisticiens. Durant cette séance, les membres du Comité ont partagé l'expérience qu'ils avaient acquise dans les domaines suivants : recrutement, établissement de profils d'emploi et définition des qualifications requises, mobilité professionnelle, respect du principe de la parité hommes-femmes et de l'équilibre géographique, et moyens de retenir le personnel qualifié;

b) La deuxième séance, qui a traité des programmes de formation conçus à l'intention de statisticiens travaillant dans les organisations internationales, des échanges de personnel avec certains offices nationaux de statistique et organismes internationaux, et des mécanismes en place qui permettent aux membres du Comité de collaborer dans le domaine de la gestion des ressources humaines;

c) La troisième séance qui a pris la forme d'une table ronde durant laquelle les participants ont examiné les moyens de se doter d'un capital humain spécialisé dans le domaine des statistiques officielles internationales et de conserver ce type de ressources. En outre, des fonctionnaires de l'AIEA affectés spécifiquement à la recherche de matière grise ont présenté leur expérience de « chasseurs de têtes ».

4. À l'issue d'un long débat consacré aux problèmes de gestion des ressources humaines, le Comité a abouti aux conclusions suivantes :

a) La gestion des ressources humaines est une question importante pour les organismes internationaux de statistique dont le capital humain est le principal facteur de production, auquel ils allouent une bonne partie de leurs ressources budgétaires et à la gestion duquel ils consacrent un temps considérable. Au nombre des principaux problèmes qui se posent à cet égard, on citera les compressions budgétaires, la concurrence accrue et la pression compétitive d'autres organismes, notamment ceux du secteur privé, l'élévation des niveaux de spécialisation, de compétence et de connaissances informatiques requis et les pesanteurs bureaucratiques;

b) La gestion des ressources humaines est un point que le Comité devrait examiner dans la mesure où il s'agit d'un des problèmes auxquels les responsables des services de statistique se heurtent quotidiennement. Aussi est-il important que les membres du Comité non seulement se concertent en permanence, mais aussi dialoguent avec leurs propres spécialistes des ressources humaines. Il faudrait que les débats futurs sur la question évoluent et passent des récriminations, à la recherche commune de solutions grâce à l'expérience acquise;

c) Les statisticiens qui travaillent dans des organisations internationales, et dont le nombre est estimé à environ 2 000, appartiennent à un groupe professionnel au profil et aux besoins en matière de gestion des ressources humaines bien précis. En outre il est reconnu que ce groupe se divise en plusieurs spécialités et a des intérêts communs avec d'autres groupes professionnels comme ceux auxquels appartiennent les analystes, les spécialistes de l'informatique et les statisticiens travaillant dans les offices nationaux de statistique. La prise en compte de ces spécificités peut aider les statisticiens des organisations internationales à repérer des réserves éventuelles de candidats et à mesurer les possibilités de mobilité verticale et horizontale;

d) Il faudra définir plus clairement les profils de compétence du groupe et des différents sous-groupes de statisticiens qui travaillent dans des organisations

internationales, compte tenu de l'écart relevé entre d'une part, certains des profils existants et d'autre part, la formation universitaire et les attentes professionnelles des jeunes candidats à des postes d'administrateur.

5. Le Comité a décidé de charger deux équipes spéciales de l'examen des questions de gestion des ressources humaines :

a) L'équipe spéciale 1 chargée de définir le profil et les politiques de recrutement des statisticiens travaillant dans les organisations internationales qui, placée sous la direction de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et composée de membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Division de la population de l'ONU, du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et de l'ONUDI, examinera les questions suivantes : problèmes que pose l'établissement de profils d'emploi pour les différentes sous-catégories, partage de l'expérience acquise et des pratiques optimales de recrutement, moyens d'identifier et d'atteindre plus efficacement les réserves de talents, les établissements universitaires et autres ressources potentielles, et nécessité de mieux faire connaître le groupe que constituent les statisticiens travaillant dans les organisations internationales;

b) L'équipe spéciale 2 chargée de la formation des statisticiens travaillant dans les organisations internationales, de l'échange de personnel et de la mobilité professionnelle qui, placée sous la direction de la Division de statistique de l'ONU et comptant parmi ses membres l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et EUROSTAT, s'attachera à recenser les possibilités de formation, notamment de formation en ligne, examinera plus en détail les problèmes de mobilité et d'échange de personnel et s'efforcera de faire connaître les modèles existants et d'élaborer des stratégies qui permettent d'élargir les possibilités offertes.

6. Le Comité a en outre décidé que le mandat et la description des tâches des équipes susmentionnées seraient affinés par écrit. Les premiers résultats des travaux menés par ces équipes devraient lui être communiqués à sa dix-septième session. Un examen plus approfondi aura lieu à sa dix-huitième session, qui se tiendra en septembre 2011.

B. Système statistique mondial et rôle du Comité

7. Le Comité s'est penché à plusieurs reprises sur la question de la gouvernance du système statistique mondial ainsi que sur sa propre contribution à sa gestion et son fonctionnement. À sa quinzième session, il a pris note de l'exposé que les deux coprésidents ont consacré à ce point et est convenu de procéder, à sa seizième session, à l'examen d'un projet mondial préalablement choisi. En outre il a été convenu que les débats seraient axés sur les questions horizontales communes à tous les organismes membres du Comité et porteraient sur les points suivants : a) le rôle du Comité dans les projets mondiaux, tel que l'envisageaient les organisations internationales; et b) les moyens d'ajouter de nouveaux éléments au programme d'activités du système statistique mondial.

8. À sa seizième session, le Comité a examiné l'étude présentée par le coprésident représentant EUROSTAT, qui analysait la structure du système statistique mondial et décrivait le rôle joué par le Comité dans la mise en œuvre des

projets statistiques mondiaux. La révision du Système de comptabilité nationale de 2008 a été analysée et qualifiée d'exemple typique de projet mondial, doté de sa propre structure de gouvernance, menée dans un esprit de bonne coopération, par des organisations internationales membres du Comité et a associé tous les acteurs du système statistique mondial, notamment les États. Cette étude recensait les inconvénients de la structure et de l'exécution du projet, à savoir : a) le nombre réduit de donateurs; b) certains problèmes avec des organisations internationales ne participant pas à la gouvernance du projet; et c) le manque constant de spécialistes de haut niveau, qui compromettait la bonne marche du projet.

9. Les débats enrichissants qui ont suivi ont été tout particulièrement axés sur les enseignements que la révision du Système de comptabilité nationale de 2008 avaient permis de tirer et, de façon plus générale, sur la contribution accrue que le Comité pourrait apporter à d'autres projets mondiaux. Les deux tâches les plus importantes qui ont été confiées au Comité à l'issue de cet examen sont les suivantes : a) tenir l'ensemble des membres du Comité informés à tous les stades de l'exécution du projet; et b) se montrer plus dynamique et davantage tourné vers l'avenir lors de l'élaboration de son futur programme d'activités. Le Comité a souscrit à la proposition du coprésident représentant EUROSTAT d'ajouter, à la liste des activités futures du Comité, la création de forums qui permettent l'échange de conseils sur des problèmes propres à certains secteurs ou domaines de la statistique (Programme de comparaison internationale, statistiques agricoles, etc.). En outre, compte tenu du vif intérêt porté au Système de comptabilité nationale de 2008, le Comité a décidé d'envisager d'appliquer ce système au titre d'un projet nouveau et distinct, de garder cette question inscrite à l'ordre du jour de ses travaux et d'étudier, à sa session de février 2011, les incidences qu'une telle mesure pourrait avoir sur ses membres. En outre, il a considéré que, dans une perspective plus lointaine, il serait utile d'examiner à l'avance le programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique de l'ONU et, le cas échéant, de présenter sa position sur cette question lors des séances plénières de la Commission. Le premier examen du programme aura lieu à la dix-septième session du Comité, en février 2011.

C. Répertoire mondial de normes statistiques

10. L'initiative de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) de créer un inventaire des normes statistiques internationales et, sous les auspices du Comité, de le transformer en inventaire mondial, a été longuement débattue lors des quinzième et seizième sessions du Comité. Un rapport distinct dans lequel celui-ci rend compte des progrès accomplis dans l'établissement de cet inventaire (voir E/CN.3/2011/30) est présenté à la quarante-deuxième session de la Commission de statistique, comme elle l'a demandé.

D. Coordination des activités de renforcement des capacités menées par les organisations internationales dans les pays en développement

11. La coordination des activités de renforcement des capacités menées par les organisations internationales est une question qui a été examinée pour la première fois à la session extraordinaire sur le renforcement des capacités statistiques, qui

s'est tenue à Montréal, en septembre 2006, en marge de la huitième session du Comité. Par la suite, le Comité a créé quatre équipes spéciales chargées de traiter des différents aspects de la coordination interinstitutions du renforcement des capacités statistiques et de l'assistance technique fournie aux pays en développement. Si ce point a été de nouveau inscrit à l'ordre du jour des travaux de la seizième session du Comité, c'était pour : a) faire le point de ce qui s'était passé dans ce domaine depuis que les quatre équipes spéciales avaient achevé leur mandat; et b) voir au juste si les membres du Comité considéraient que certaines questions de coordination de l'assistance technique n'avaient toujours pas été résolues.

12. Lors d'une table ronde qui a eu lieu à la seizième session du Comité, les membres de cette instance ont donné un bref aperçu des faits nouveaux récemment intervenus concernant les activités de renforcement des capacités et les mécanismes de coopération et de coordination avec d'autres partenaires travaillant chacun dans leurs organisations respectives. Ils ont été unanimes à reconnaître que, malgré les progrès non négligeables accomplis dans la coordination du renforcement des capacités statistiques depuis 2006, le problème restait d'actualité et méritait qu'on lui porte une attention soutenue. Aussi le Comité a-t-il décidé de se pencher plus longuement sur ces questions à sa dix-huitième session, en septembre 2011. La Banque mondiale et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS 21) ont été invités à prendre la tête des efforts visant à organiser ce débat et à en établir l'ordre du jour.

E. Mécanismes de communication de l'information relative aux activités de renforcement des capacités statistiques

13. À sa quinzième session, le Comité a examiné la présentation des *Rapports des partenaires sur le soutien aux activités statistiques-PRESS*, publiés par PARIS 21 (voir E/CN.3/2011/19). Le dernier rapport en date traitait des points que le Comité avait jugés préoccupants à ses sessions précédentes, à savoir le faible nombre de réponses, les risques de double comptage ainsi que la communication d'informations relatives à l'état des engagements au regard des ressources à mobiliser pour appuyer le développement des activités statistiques. L'expérience acquise par une organisation, EUROSTAT, a été présentée, sous forme d'études de cas portant sur l'utilisation de données obtenues au titre du partenariat PRESS. Certains des membres du Comité ont rendu compte de la façon dont ils avaient communiqué des informations à PRESS et fait remarquer que la communication de données relatives au financement des activités de renforcement des capacités statistiques pourrait leur poser certains problèmes en raison de la nature et des modalités d'organisation de leurs procédures budgétaires. D'autres membres ont recommandé d'améliorer encore la représentation des zones géographiques et des domaines statistiques au titre de PRESS et de développer le site Web de ce projet en y incluant des moteurs de recherche. Le Comité a remercié PARIS 21 d'avoir tenu compte de ces préoccupations et de chercher constamment à améliorer PRESS dont il a aussi accueilli avec satisfaction la nouvelle version plus facilement utilisable. Ses membres étaient donc plus enclins à communiquer des informations au titre du cycle de 2010 de rapports aux partenaires sur l'appui statistique, et il a été conseillé à ceux qui pouvaient avoir des difficultés à rendre compte de l'état des engagements et décaissements effectifs, de fournir des estimations approximatives.

14. À sa seizième session, le Comité a examiné l'état d'avancement des travaux menés au titre du cycle de 2010 de rapports aux partenaires sur l'appui statistique. Des progrès non négligeables avaient été accomplis depuis le cycle de 2008, au niveau tant du nombre de partenaires ayant fourni des données que de celui des projets dont il avait été rendu compte. Le Comité a félicité le secrétariat de PARIS 21 du succès de PRESS, tout en notant avec satisfaction les avantages qu'offrait le nouveau système en ligne de collecte et de validation des données obtenues auprès des partenaires. Plusieurs membres du Comité en particulier ont salué l'esprit de coopération et le concours du personnel de PARIS 21 qui les avait guidés et aidés à répondre au questionnaire PRESS. En outre, à l'issue de la table ronde sur la coordination des activités de renforcement des capacités, PARIS 21 a été invité à faire le point des travaux qu'il consacrait à la mesure de l'efficacité du renforcement des capacités statistiques, à la dix-septième session du Comité, devant se tenir en février 2011.

F. Utilisation par les organisations internationales de données non officielles pour l'établissement d'imputations et d'estimations

15. À sa seizième session, le Comité a pris acte du rapport final de l'OMC sur l'utilisation par les organisations internationales de données non officielles pour l'établissement d'imputations et d'estimations, ainsi que de la contribution de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'élaboration de ce document. Conformément à son objet, le rapport définissait clairement les problèmes institutionnels, pratiques et techniques que posait l'utilisation de données non officielles, en les illustrant au moyen d'exemples pertinents tirés de la pratique actuellement suivie par certaines organisations internationales et concluait par une série de recommandations valables pour différents types d'imputation. L'examen, dans le rapport susmentionné et lors de débats ultérieurs, de l'expérience acquise dans le domaine de l'utilisation des sources non officielles, a montré que cette somme de connaissances pouvait apporter une contribution enrichissante aux travaux des organisations internationales et que l'on disposait d'un large éventail de stratégies, chacune fonction des différents « modèles de gestion » statistique propres à chaque organisation internationale. S'agissant du troisième point examiné par le rapport, à savoir la question de savoir si et quand le problème devait être porté à l'attention de la Commission de statistique, l'OMC et d'autres membres de l'équipe ayant pris part à l'élaboration du rapport, ont conclu que s'il importait de se concerter en permanence avec les États Membres sur cette question, il serait prématuré d'en saisir officiellement la Commission.

16. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport qui abordait des questions importantes pour tous ses membres. À l'issue de longs débats, il a conclu à la nécessité de mettre sur pied une nouvelle équipe spéciale qui, en se fondant sur tous les documents établis, les conclusions des discussions tenues à la présente et aux précédentes sessions ainsi que de l'examen approfondi que la Commission économique pour l'Europe (CEE) a consacré à l'utilisation de sources secondaires, déterminera, en prévision de la prochaine session du Comité, les meilleurs moyens de conjuguer différentes sources de données pour produire des données statistiques internationales, en tenant compte de la transparence des méthodes employées, de la stabilité des sources de données et des problèmes d'assurance de la qualité. L'équipe

qui sera dirigée par la CEE, aura pour membres EUROSTAT, l'ONU DC, la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'OMC, le Fonds monétaire international (FMI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Habitat. Un premier bilan des progrès accomplis par cette équipe devrait être présenté à la prochaine session du Comité, en février 2011.

G. Diffusion de microdonnées par les organisations internationales

17. À sa seizième session, le Comité a examiné la proposition d'engager un débat sur les moyens dont disposent les organisations internationales pour avoir accès à des microdonnées et diffuser celles-ci, qui avait été avancée dans le rapport de l'ONU DC. Il n'existe, à l'échelle internationale, aucun texte qui définisse juridiquement l'accès aux microdonnées. Si des directives générales pour la préservation du caractère confidentiel des données individuelles relatives aux personnes physiques et morales, qui ont été recueillies ont été incluses dans les *Principes régissant les activités statistiques internationales* (Principe 6), certains aspects pratiques propres au cadre des organisations internationales, n'ont pas encore été examinés. Des lignes directrices détaillées visant à assurer l'accès aux microdonnées et la confidentialité des données statistiques ont été élaborées par la Conférence des statisticiens européens puis adoptées par la Commission de statistique¹; toutefois, ces textes concernent essentiellement les travaux des bureaux nationaux de statistique.

18. Durant les débats qui ont suivi, cette proposition a été suffisamment bien accueillie par les membres du Comité pour que celui-ci décide de l'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions suivantes. En outre, il a souligné que l'accès des organisations internationales aux microdonnées et la diffusion par ces mêmes organisations desdites données constituaient un problème aux multiples aspects. Des travaux supplémentaires et un examen plus approfondi seraient nécessaires pour pouvoir étudier plus en détail certains des obstacles particuliers décrits par les membres du Comité qui avaient été amenés à gérer des microdonnées (propriété des données, aspect géospatial dans les cas d'anonymation de données, difficultés rencontrées pour obtenir le consentement des autorités du pays concerné, etc.).

19. Le Comité est convenu de créer une nouvelle équipe spéciale, placée sous la direction de l'ONU DC et chargée d'examiner la question plus avant et de définir les tâches à accomplir dans ce domaine. En guise de point de départ et pour éviter les tâches faisant double emploi, le Comité a recommandé d'utiliser les lignes directrices élaborées par la Conférence des statisticiens européens, afin de déterminer dans quelle mesure elles pouvaient s'appliquer aux travaux des organisations internationales. La Banque mondiale, ONU-Habitat, la CESAP, la CEE, la FAO et le Haut-Commissariat pour les réfugiés se sont proposés pour participer à cette équipe. Celle-ci a été invitée à présenter un rapport d'étape à la Commission, à sa quarante-deuxième session en février 2011.

¹ *Managing Statistical Confidentiality and Microdata Access, Principles and Guidelines of Good Practice*, publication des Nations Unies, numéro de vente E.07.II.E.7.

H. Création d'un réseau de statisticiens travaillant dans les organisations internationales

20. À sa quinzième session, le Comité a pris note de l'exposé oral dans lequel la CESAP faisait le point des progrès accomplis dans la création d'un réseau de statisticiens travaillant dans les organisations internationales. Le Comité a appris qu'un groupe de membres de l'équipe avait eu un premier échange d'idées et un débat sur les futures étapes éventuelles de cette initiative. En attendant la prochaine session, l'équipe travaillera à l'élaboration d'un document de synthèse qui devrait être présenté pour examen à la seizième session du Comité, en septembre 2010. À titre de première mesure concrète, l'équipe a proposé de nommer, dans chacune des organisations membres du Comité, deux à trois statisticiens satisfaisant aux normes professionnelles les plus élevées, qui feraient office de chargés de liaison, et formeraient le noyau du réseau. Ces spécialistes seront appelés à partager leur expérience et à promouvoir l'adoption d'idées et de projets plus créatifs.

21. À sa seizième session, le Comité s'est penché sur une proposition tendant à créer un réseau de statisticiens internationaux, qui a été avancée par une équipe composée de la CESAP, d'EUROSTAT, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'ONU DC et de la Banque mondiale. Cette proposition appelait l'attention sur le rôle unique joué par les statisticiens internationaux au sein du système statistique mondial et faisait valoir qu'il est nécessaire de créer un réseau propre à ce groupe professionnel. Les objectifs du réseau, sa composition, sa structure et son fonctionnement administratif, le financement des activités qui pourraient être menées dans son cadre et ses liens avec d'autres associations internationales de statistique comme l'Institut international de statistiques et l'Association internationale pour les statistiques officielles (AISO) figuraient au nombre des principales questions abordées.

22. Le Comité a accueilli avec satisfaction cette initiative intéressante qui met l'accent sur le professionnalisme, vise à mieux faire connaître le rôle joué, sur le plan professionnel, par les statisticiens travaillant dans les organisations internationales, à faciliter les échanges d'informations et les contacts entre ces spécialistes ainsi que leur formation. Bien que le réseau proposé ait bénéficié d'un soutien quasi unanime, il a été conseillé de faire preuve de prudence quant à sa composition, ses modalités de financement et ses liens avec l'AISO. Le Comité a estimé qu'il existait essentiellement deux solutions possibles pour la mise sur pied de ce réseau, à savoir le créer sous la forme : a) d'un comité relevant de l'Institut international de statistique et composé de membres individuels comme le proposait le document de synthèse; ou b) un club conçu sur le modèle d'une entreprise, et dont les membres seraient par définition tous des statisticiens travaillant dans des organisations internationales. Il a été décidé de créer une équipe spéciale chargée d'élaborer plus en détail le mandat d'un éventuel club de statisticiens travaillant dans les organisations internationales. Cette équipe serait placée sous la direction de la CESAP et composée des organismes suivants : Banque mondiale, ONU DC, EUROSTAT et FMI. En outre elle aurait pour tâche de mettre au point la structure d'un club qui permette à chacune des organisations internationales de participer au réseau et de réfléchir aux aspects administratifs, juridiques et financiers d'un tel projet. Le Comité a invité l'équipe spéciale à établir un rapport d'étape pour présentation à sa dix-septième session en février 2011.

I. Conférence sur la qualité des données diffusées par les organisations internationales

23. À sa quinzième session, le Comité a pris note du projet d'ordre du jour de la Conférence sur la qualité des données diffusées par les organisations internationales qui a eu lieu immédiatement après la tenue de la Conférence européenne sur la qualité des statistiques officielles devant se tenir à Helsinki les 6 et 7 mai 2010. La Division de statistique de l'ONU et EUROSTAT, ont demandé, au nom du Comité organisateur, à chaque organisme pris séparément, de s'engager à assister à la conférence et à contribuer à son organisation en présentant des exposés et en présidant des séances. Les membres ont de nouveau confirmé qu'ils avaient l'intention d'assister à la conférence et ont proposé d'apporter quelques modifications au projet d'ordre du jour. Donnant suite à une demande du Comité, la Division de statistique, a recueilli des propositions d'exposé concrètes et établi la version définitive de l'ordre du jour qu'elle a ensuite communiqué par voie électronique aux membres du Comité.

24. À sa seizième session, le Comité a procédé à une évaluation de la Conférence de 2010 sur la qualité des données diffusées par les organisations internationales. Ses membres ont été nombreux à estimer qu'à l'avenir, les manifestations de cette nature qui se tiendraient immédiatement après la Conférence européenne devaient être axées sur la formation et s'adresser en premier lieu aux statisticiens en exercice et statisticiens débutants travaillant dans les organisations siégeant au Comité. Néanmoins, conscient de l'importance de la qualité de tous les travaux des organisations internationales, le Comité a décidé de garder la question inscrite à l'ordre du jour de ses sessions suivantes. Au nombre des points dont l'examen a été suggéré, figuraient les questions suivantes : comment communiquer des données de qualité aux utilisateurs et comment promouvoir une culture de la qualité. Le Comité a décidé d'examiner ce point de manière plus approfondie, à sa dix-huitième session, en septembre 2011 et il a invité l'OMC et la Banque centrale européenne à recenser les principales questions qui pourraient faire l'objet d'un premier échange de vues à sa dix-septième session, en février 2011.

J. Célébration de la première Journée mondiale de la statistique

25. Le Comité a régulièrement pris note des progrès accomplis dans l'organisation de la première Journée mondiale de la statistique. La Division de statistique de l'ONU a vivement encouragé ses membres à concourir à ces efforts, dans les domaines et les zones géographiques qui relèvent de leur compétence, et elle s'est engagée à aider la coordination d'ensemble des manifestations organisées dans le monde entier et à en faire la publicité sur le site Web ouvert à cet effet. Certains membres ont aussi tenu le Comité informé des initiatives qu'ils avaient prises ou comptaient prendre pour célébrer la Journée. La Division de statistique a dressé un bilan complet de l'expérience que l'organisation de toutes ces manifestations a permis d'acquérir, sous forme d'un document (E/CN.3/2011/2) qui est présenté à la quarante-deuxième session de la Commission.

K. Questions diverses

26. À sa quinzième session, l'UIT a informé le Comité de la tenue, à Séoul, du 19 au 21 juillet 2010, d'un colloque international sur les statistiques des technologies de l'information et des communications, organisé conjointement par la Division de statistique de l'ONU, la CNUCED et l'Office de statistique de la République de Corée, en collaboration avec le Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement. Les membres du Comité ont été invités à participer à ce colloque.

27. À la seizième session du Comité, la Banque mondiale, qui est actuellement à la tête du groupe des organisations parrainant le Système d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), a brièvement décrit l'état du partenariat et du programme de travail mis en place (voir E/CN.3/2011/21). Le Comité a été informé que : a) depuis le dernier bilan, le partenariat avait tenu trois réunions; b) les travaux consacrés à l'élaboration d'une nouvelle norme technique (version 2.1) devant rendre le système plus fonctionnel étaient déjà bien avancés; c) deux groupes de travail – technique et statistique – allaient être créés et deviendraient pleinement opérationnels d'ici à la fin de 2010; et d) la troisième conférence mondiale sur le SDMX, organisée conjointement par la Banque mondiale et par le FMI, se tiendrait du 2 au 4 mai 2011 à Washington. La Banque mondiale et d'autres organismes parrainants se sont félicités de ce que la CEE ait pris l'initiative d'organiser, à l'intention des offices nationaux de statistique, un colloque sur le SDMX, qui aura lieu en juin 2011, dans le cadre des travaux de la Conférence des statisticiens européens, et se sont engagés à établir un document en prévision de cette réunion.

28. À sa seizième session, la FAO a informé le Comité des résultats obtenus à l'issue du colloque sur les systèmes d'information concernant la sécurité alimentaire, tenu les 1^{er} et 2 septembre 2010 à Bruxelles. Ces systèmes qui, au départ, avaient été essentiellement conçus pour donner rapidement l'alerte et mener des interventions d'urgence à court terme en cas de crise alimentaire, servent maintenant de plus en plus à recueillir les informations dont on a besoin pour aider à prévenir ces crises et s'y préparer. En outre, l'on s'accorde à reconnaître que ces systèmes devraient aussi servir à éclairer les initiatives de développement à long terme, comme les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'adaptation des méthodes de culture et d'élevage au changement climatique. Les statistiques sont une composante essentielle de ces systèmes et l'obtention de données de bonne qualité, fiables, ponctuelles et transparentes est indispensable à la définition de politiques de développement et d'intervention d'urgence adaptées. L'on a fait remarquer que bien que les travaux consacrés aux systèmes dont il est fait état plus haut aient eu des incidences sur les activités menées par bon nombre de membres du Comité, les statisticiens n'avaient jusqu'ici pas encore été associés à l'examen de cette question importante. La FAO a donc proposé de créer une nouvelle équipe spéciale chargée d'élaborer une série d'indicateurs statistiques et d'établir des normes statistiques dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le Comité a accepté de se saisir de cette question et a prié la FAO d'élaborer un document décrivant la voie à suivre, qui serait ensuite présenté à sa session de février 2011.

29. Des représentants du HCR ont assisté à la seizième session du Comité en qualité d'observateur. Les coprésidents les ont informés de la procédure de candidature officielle à suivre telle qu'elle est présentée dans le mandat du Comité et les ont invités à faire part de leur décision au secrétariat.

30. Le Comité est convenu de tenir sa dix-septième session à New York, le 21 février 2011 au matin, en marge des travaux de la quarante-deuxième session de la Commission de statistique de l'ONU. Il a accepté avec plaisir l'offre qu'a faite EUROSTAT d'accueillir sa dix-huitième session à Luxembourg, du 7 au 9 septembre 2011.
